



Paris, le 2 septembre 2009

DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES DE L'AP-HP

4, rue Saint Martin

75184 PARIS CEDEX 04

Relevé de conclusions

D 2009-6526

L'ADJOINT A LA DIRECTRICE

Tél. : 01 40 27 56 71

Secrétariat : 01 40 27 45 45

Télécopie : 01 40 27 45 61

Une délégation de parents utilisateurs du centre de loisirs de l'hôpital Henri Mondor, accompagnée par les représentants des syndicats SUD, F.O., C.G.T. et CFDT a été reçue ce jour par la DRH AP-HP.

La principale revendication concerne le maintien de façon pérenne du centre de loisirs de l'hôpital Henri Mondor avec la capacité d'accueil autorisée de 90 places. La direction de l'hôpital ayant informé les parents du non renouvellement de six CDD d'ASH, ce qui a pour conséquence la diminution de la capacité d'accueil.

La DRH AP-HP confirme l'autorisation accordée à la Direction de l'hôpital Henri Mondor de recruter six ASH qualifiés par contrat à durée déterminée jusqu'au 31 Décembre 2009.

La DRH AP-HP confirme par ailleurs qu'une réflexion sera menée avec l'AGOSPAP, à la demande de la DHOS et conformément au protocole d'accord de la FPH d'octobre 2006, pour la mise en place du chèque emploi service universel (CESU) pour les frais de garde des jeunes enfants.

Alain BURDET